

**PORTANT COMPOSITION DU JURYS D'EXAMEN DU C2I « METIERS DE LA SANTE »**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022**

**LE PRESIDENT**

**DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,  
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),  
Vu la circulaire relative au Certificat Informatique et Internet n° 2011-0012 du 9 juin 2011,  
Vu les statuts de l'EPE UCA ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury commun aux Universités d'Aix-Marseille, Clermont d'Auvergne, de Bordeaux, de Franche-Comté, de Grenoble-Alpes, de Limoges, de Lorraine, de Paris Cité, de Paris Créteil, de Paris Saclay, de Poitiers, de Reims, de Rouen, de Strasbourg, de Toulouse III et de Tours pour la délivrance du Certificat Informatique et Internet niveau 2 "Métiers de la santé" (C2iN2 "métiers de la santé"), au titre de l'année universitaire 2021-2022, sera composé ainsi qu'il suit :

**C2i « Métiers de la santé »**

**Composition du jury**

François SEGUIN, Président du jury, PU -Université de Poitiers  
Vanessa LIEVIN LE MOAL, Vice-président du jury, MCF- Université de Paris-Saclay

**Membres du jury**

François DEVRED, MCU, Université d'Aix-Marseille  
Isabelle RANCHON-COLE, PU, Université Clermont Auvergne  
Christophe BULOT, PRAG, Université de Bordeaux  
Eric CAVALLI, MCF, Université de Franche-Comté  
Jérôme COMBE, MCF A, Université de Grenoble Alpes  
Philippe VIGNOLES, MCU, Université de Limoges  
Alexandrine LAMBERT, MCF, Université de Lorraine  
Christèle VEROT, Sage-femme- enseignante, Université de Paris Cité  
Cynthia ENGELS, MCF, Université Paris-Créteil  
Viviana MARIN-ESTEBAN, MCU, Université Paris Sarclay  
Delphine BON, MCF, Université de Poitiers  
Cyril GOBINET, MCF, Université de Reims  
Frédéric PASQUET, MCF, Université de Rouen  
Maria ZENIOU, MCU, Université de Strasbourg  
Sandrine VOILLEQUIN, Sage-femme- enseignante, Université de Strasbourg  
Cécile BON, MCF, Université de Toulouse III  
Emilie VIERRON, MCU, Université de Tours

**Suppléants :**

Alessandra PAGANO, MCU, Université d'Aix-Marseille  
Michèle BALSAN, Sage-femme- enseignante, Université Clermont Auvergne  
Isabelle FORFAR, MCF, Université de Bordeaux  
Lhassane ISMAILI, MCF, Université de Franche-Comté  
Pierre CAVAILLES, MCF, Université de Grenoble Alpes  
Serge BAILLY, Informaticien, Université de Limoges  
Christian FONDRAT, Docteur en bioinformatique, Université de Paris Cité  
Marine LUNVEN, MCF, Université Paris-Créteil  
Annick SIMON, MCU, Université de Paris-Saclay  
Jacques DELAGE, MCF, Université de Poitiers  
Elizabeth CHOSSON, MCU, Université de Rouen  
Nassera TOUNSI, MCF, Université de Strasbourg  
Catherine BURGY, Sage-femme enseignante, Université de Strasbourg  
Mathieu BERGE, MCF, Université de Toulouse III  
Jackie VERGOTE, MCF, Université de Tours

**Article 2 :**

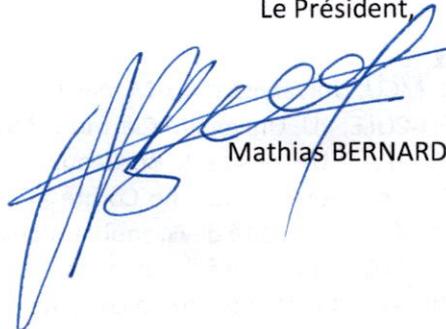
Le suivi des phases de la certification incombe au Président de l'Université où sont inscrits les candidats.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services de l'Université et les vice-présidents de chaque université, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17/05/2022

Le Président,



Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 18 MAI 2022

- Publié le 18 MAI 2022

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.